

DEPARTEMENT : ARDECHE  
COLLECTIVITE : CHASSIERS

# ARRETE N°AR 2018 008

## du 25 janvier 2018

### Portant réglementation de la circulation

#### Route de Coulens

Commune de CHASSIERS

### CIRCULATION FERMEE

Le Maire de la Commune de CHASSIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation formulée par l'entreprise VALETTE de PRADES en date du 25 janvier 2018, pour l'extension du réseau d'eau potable au hameau de Coulens du mardi 30 janvier 2018 au vendredi 02 mars 2018,

## ARRETE

**Article 1 :** Suite à des travaux d'extension du réseau d'eau potable au hameau de Coulens sur le territoire de la commune de CHASSIERS, la circulation sera fermée, sur la route de Coulens, du mardi 30 janvier 2018 au vendredi 02 mars 2018. Les travaux sont estimés à trois semaines d'intervention.

La signalisation sera assurée par l'entreprise VALETTE de PRADES.

Les riverains du hameau ainsi que les services secours et incendie seront autorisés à circuler.

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié par tous les moyens en usage dans la commune.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie de LARGENTIERE, qui est chargée de son exécution.

Fait à Chassiers, le 25 janvier 2018.

Le Maire, Hélène MOUTERDE.

  
